



UNION NATIONALE DES ARBITRES DE TENNIS DE TABLE

**Assemblée Générale Extraordinaire de l'U.N.A.T.T.
Le deux septembre 2007
Au Mont-Dore, à l'Hôtel le Puy Ferrand.**

1 / 14 heures 15: Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Jean-Paul GROPPi, président :

Figure à l'ordre du jour la modification des statuts, telle que proposée en *annexe 1*. A l'issue des opérations de pointage et de vérification des procurations, il a été constaté que le quorum requis pour la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire n'était pas atteint : 511 personnes ayant la qualité d'adhérent ce jour; 12 adhérents présents étaient porteurs de 48 procurations alors qu'est requise la participation d'au moins les deux tiers des suffrages.

Jean-Paul GROPPi déclare alors close l'Assemblée.

2 / 14 heures 45 : Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire suivante par Jean-Paul GROPPi, président :

Celle-ci conservant le même ordre du jour (*annexe 2*), aucun quorum n'est statutairement exigé. Il est donc constaté que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'objet pour lequel elle a été convoquée.

Sont excusés : Madame Monique MAHIEU (Basse Normandie) ; Messieurs Jean-Pierre AUBUSSON (Pays de la Loire), Claude BARRIER (Poitou-Charentes), Christian BEYRIS (Aquitaine), Jean-Marie CHENOT (Lorraine), Paul DARSON (Ile de France), Frédéric FOUCHARD (Ile de France), Jean-Marc GUILLOTEAU (Poitou-Charentes), Edmond LEVY (Ile de France), Christian MARTEL (Picardie), Robert MEBARKI (Ile de France), Daniel MONIER (Pays de la Loire), Michel MULLER, Patrick PASCO (Pays de la Loire), Michel DUPÛY (Aquitaine) et Claude ROUFFAUD (Poitou-Charentes).

Sont également excusés Messieurs Jacques SAUVADET et Jacques MARTIN, présidents des Ligue d'Auvergne et Comité du Puy de Dôme de tennis de table, qui prennent en charge les vins d'honneur des premier et deux septembre. Il est également remercié Jacques SAUVADET pour sa participation au repas précédant la tenue de l'Assemblée.

Sont présents : Claudine et Claude GOUIN, Jacqueline et André DEHAIL, Danièle et Gérard ESPIE, Christian GOBE, Christian EVERLE, Laurent COLIBERT, Roger LARDEAU, Patrice BONITEAU, Roger LARDEAU, Yvon JOLY , Daniel CHRETIEN et Jean-Paul GROPPi.

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, l'assistance a une pensée pour les confrères décédés au cours de la saison passée : de Guy BARANGER (Pays de la Loire), Pierre IGIER (Nord - Pas de Calais) et Marcel JACQUELIN (Ile de France) ; ainsi que pour Denis MONIER, fils de Suzon et Daniel.

Il est encore pris note de l'amélioration de l'état de santé de Christian BEYRIS (Aquitaine) ; les unattistes présentent également leurs vœux de très prompt

rétablissement à Jacqueline et Michel DUPUY (Aquitaine) , ainsi qu'à Christian MENANT (Aquitaine).

3 / Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 14 Août 2006 :

Le compte-rendu dont il s'agit, présenté aux adhérents avant l'Assemblée Générale et sur place, est adopté à l'unanimité (*annexe 3*).

4/ Election de nouveaux membres au Comité Directeur:

Il est liminairement constaté que Luc MAILLARD (Centre), membre du Comité Directeur pour la saison 2006-2007, n'a pas acquitté sa cotisation au jour de l'Assemblée. Force est donc de constater qu'il n'a plus la qualité de membre de l'U.N.A.T.T., et que consécutivement, deux postes sont à pourvoir, compte tenu de la précédente démission de Damien SCIMECA.

Les adhérents ayant fait acte de candidature sont :

- Nathalie PAWLOWSKI (Provence)
- Yves CARIO (Pays de la Loire)
- Wilfrid HENRY (Poitou-Charentes)
- Michel MONTBORD (Ile de France)
- Lucien SALLENDRÉ (Ile de France)

Laurent COLIBERT (Basse-Normandie) et Daniel CHRETIEN (Basse-Normandie) sont désignés comme scrutateurs.

Les candidats sont présentés, puis il est procédé à l'élection de deux nouveaux membres au Comité Directeur, à bulletins secrets. Comme indiqué à l'*annexe 4*, les membres présents (12), sont chacun porteurs de 4 procurations, d'où il s'ensuit que 60 suffrages pouvaient valablement s'exprimer. Les bulletins étaient présentés avec les noms de tous les candidats, qu'il fallait rayer en tout ou partie.

Après dépouillement, le résultat des votes s'est avéré être le suivant :

- Nathalie PAWLOWSKI : 30 / 60 voix
- Wilfrid HENRY : 35 / 60 voix
- Lucien SALLENDRÉ : 20 / 60 voix
- Michel MONTBORD : 10 / 60 voix
- Yves CARIO : 10 / 60 voix

Sont élus au Comité Directeur Nathalie PAWLOWSKI et Wilfrid HENRY. L'Assemblée leur présente ses félicitations ; remercie les candidats de s'intéresser aux travaux de l'U.N.A.T.T. et les invite à y participer.

5 / Modifications des statuts (Jean-Paul GROPPi):

Jean-Paul GROPPi précise qu'une des motivations de la démarche dont il s'agit est l'obtention de l'agrément du Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative, en vue d'augmenter la crédibilité de l'U.N.A.T.T. auprès des correspondants institutionnels et du mouvement sportif.

Il présente un projet de statuts modifiés (*annexe 1*) , qui est soumis à discussion. Après débats, les statuts tels que figurants à l'*annexe 5* sont adoptés à l'unanimité par un vote à main levée.

Le Comité Directeur remercie l'assistance de son attention, se réjouit de ce changement et précise que la procédure visant à l'obtention de l'agrément en question va être poursuivie dans les meilleurs délais.

6 / Rapports d'activités des responsables des différentes branches, présentés par Daniel CHRETIEN:

Ont adressé leurs rapports les responsables des seules sections de Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Ile de France et Picardie (*annexes 6, 7 et 8*). Ces documents font état d'un dynamisme certain des représentants locaux de l'U.N.A.T.T., qui mettent en place de nombreuses actions destinées à la promotion de l'arbitrage, notamment en direction des jeunes.

7 / Rapport moral (Daniel CHRETIEN) :

Est donné lecture des statistiques comparatives au 31 Août, telles que figurant aux *annexes 9 et 10*.

Il est constaté une légère baisse des adhésions pour l'exercice passé, qui pourrait partiellement être attribuée à l'absence de responsable en Alsace et Côte d'Azur, et aux problèmes de santé qu'affronte actuellement Michel DUPUY, en Aquitaine.

Il apparaît que les montants des rétrocessions dues aux sections de Picardie et d'Ile de France n'ont pas été demandés par les responsables des sections concernées.

Le rapport moral tel que lu est adopté à l'unanimité.

8 / Rapport financier, approbation des comptes (Gérard ESPIE):

Gérard commente le compte d'exploitation de la saison dernière, dans son détail (*annexe 11*). Il n'est assorti d'aucune question ni remarque.

L'absence des commissaires vérificateurs, ou de l'un d'entre eux, n'autorise pas l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des adhérents. Il conviendra que les vérificateurs accomplissent leur mission dans les meilleurs délais, et que l'Assemblée Générale statue sur leur approbation dès sa prochaine réunion.

9 / Présentation du budget prévisionnel 2007-2008, approbation (Gérard ESPIE):

Le document présenté *annexe 12* ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé par l'unanimité des voix présentes ou représentées, moins deux abstentions.

10 / Questions diverses:

Les sujets abordés le sont « à brûle-pourpoint », sans ordre d'importance, et débattus par l'ensemble des participants.

Claude NELES, par courrier, et Claude GOUIN, sur place, regrettent la faiblesse des émoluments versés aux arbitres à l'occasion de l'exercice de leurs missions. Il s'agit d'un simple constat, la fixation de ces défraiements ne rentrant pas dans les attributions de l'U.N.A.T.T.

Il est émis par Daniel CHRETIEN le désir de voir se réunir le comité directeur en fin de première phase de la saison en cours. Il en est pris note. Jean-Paul GROUPI envisage

l'éventualité d'organiser une telle réunion avant fin décembre, dans les locaux du C.D.O.S. de la Vienne, à Vouneuil sous Biard.

Michel DUPUY et Christian MARTEL évoquent par écrit la défiscalisation ; et l'ensemble de l'assistance souhaite être plus amplement informée à ce sujet. Salut l'Arbitre semble être un support efficace pour la diffusion de ce genre d'informations. Il est d'ores et déjà fait appel aux candidats rédacteurs. Gérard ESPIE rappelle par ailleurs qu'il suffit aux adhérents de lui faire état des dépenses qu'ils exposent pour le compte de l'U.N.A.T.T. afin qu'il rédige le « reçu don aux œuvres » correspondant, qui leur donne alors droit aux déductions fiscales auxquelles ils peuvent prétendre.

Une majorité est favorable à la modification, ou à l'apport de précisions au règlement intérieur de l'U.N.A.T.T. Il en est pris acte, et est fait appel aux bonnes volontés à cet effet.

Claude GOUIN s'étonne de ce que les rencontres dans les divisions nationales du championnat par équipes ne soient pas systématiquement arbitrées par des arbitres régionaux ; et regrettent que les associations ayant engagé des équipes en N1, N2 ou N3 ne respectent ainsi pas les obligations mises à leur charge par les règlements fédéraux.

Christian MARTEL indique par écrit qu'il lui serait agréable de recevoir un relevé d'identité bancaire de l'U.N.A.T.T., pour faciliter les encaissements qu'il est régulièrement conduit à faire pour son compte. Jean-Paul GROUPI indique que rien ne s'y oppose.

Le même adhérent s'interroge sur les prochains lieux et date de tenue de la prochaine Assemblée Générale. Actuellement, aucun candidat organisateur ne s'est manifesté. Les informations seront communiquées aux unattistes dès leur connaissance.

Christian EVERLE souhaite que Salut l'Arbitre soit consacré à plus de sujets concernant directement les membres du corps arbitral, notamment les règlements et leur mise en application.

Il est rappelé que la durée mandats des élus de l'U.N.A.T.T. est calquée sur celle des olympiades. En conséquence, les prochains prennent fin en juin prochain.

11 / 18 heures : Jean-Paul GROUPI clôt la séance:

Il invite les membres présents à participer au vin d'honneur offert par la Ligue d'Auvergne de tennis de table, qu'il remercie vivement.

Il remercie également le comité du Puy de Dôme de tennis de table pour le vin d'honneur qui lui a été offert la veille, Christian EVERLE pour avoir pris en charge l'organisation de l'Assemblée Générale, et les membres ayant pu prendre part aux travaux.

L'ordre du jour tel qu'annoncé dans la convocation n'a pas été suivi dans l'ordre prévu.

En foi que quoi a été établi le présent procès-verbal, sur quatre pages.

Jean-Paul GROUPI
Secrétaire de séance